

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015  
Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,  
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés :** /

**Objet : Vote des 4 taxes directes locales pour 2015.**

Sur proposition d'une augmentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix pour, 7 contre et 1 abstention :

=> décide de retenir pour 2015 le taux d'imposition des 4 taxes directes locales portées sur l'état de notification 1259 Mi communiqué par les services départementaux des impôts et qui demeurent identiques à ceux de l'année 2014, à savoir :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2015	Taux	Produit fiscal
Habitation	142 900	12,76	18 234 €
Foncière ( bâti )	100 300	6,64	6 660 €
Foncière (non bâti)	87 000	21,47	18 679 €
CFE	7 000	15,76	1 103 €
	Total		<b>44 676 €</b>

Pour copie conforme. Certifié exécutoire.

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30 mars 2015.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus :11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, M. BREGEARD Pierre, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. NOYE Patrick, M. THOMASSIN Florian, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor.  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absent :** /

**Objet :** Vote du budget 2015 - Commune -

Vu les montants proposés par M. le maire, pour l'exécution du budget de l'exercice 2015, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote ainsi le Budget 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés 2015	205 865,31	121 192,00	59 047,99	89 076,96
RAR de l'exercice précédent				18 253,00
Résultat reporté		79 586,31	36 281,06	
Totaux	200 778,31	200 778,31	95 329,05	107 329,96

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.1.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, M. BREGEARD Pierre, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. NOYE Patrick, M. THOMASSIN Florian, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor.  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absent :**

**Objet : Travaux en forêt communale.**

Le Maire présente au conseil municipal le programme d'actions pour l'année 2015 dans la forêt communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

=> Accepte le programme de l'ONF concernant des travaux de maintenance et d'infrastructure pour un montant HT de 3 370 €, réparti ainsi :

Travaux d'infrastructure Fonctionnement	Accotements, talus et curage fossés		2 020,00 € HT
Travaux d'infrastructure Investissement	Création de passages busés	2 unités	1 350,00 € HT

Pour copie conforme  
Certifié exécutoire.

Le maire,

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, M. BREGEARD Pierre, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. NOYE Patrick, M. THOMASSIN Florian, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor.  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absent :**

**Objet : Indemnités de conseil et de budget au receveur Municipal.**

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82,213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
vu le décret n° 82,979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. COLSON Laurent, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30 € pour l'année.

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire,

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.3.6

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés :** /

**Objet : Gestion des terrains communaux.**

Le Maire présente aux conseillers municipaux les différents terrains communaux qui ne sont pas loués par bail à un exploitant agricole.

- Terrain de sports (zone 1), section 40 parcelle 23, d'une contenance de 86 a
- Terrain du Petit Paris, section 36 parcelle 42, d'une contenance de 1 ha 00 a 09 ca
- Terrain au Grand Doire, section 31, parcelle 19, d'une contenance de 08 a 61 ca

Le Conseil Municipal :

=> décide de les louer annuellement pour leur entretien sous forme d'une convention d'occupation précaire non renouvelable, après mise en concurrence, le critère prix étant le seul critère retenu.

=> précise que cette décision est valable jusqu'en 2020.

=> charge le maire d'élaborer les conventions correspondantes.

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire,

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.8.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, M. BREGEARD Pierre, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. NOYE Patrick,  
M. THOMASSIN Florian, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor.  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absent :** /

**Objet : Mise en place de la fibre à l'abonné « très haut débit » sur le territoire du Saulnois  
Adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique  
de la Moselle en vue de l'exercice de la compétence « haut débit » de la ccs  
par le Syndicat - Accord des communes membres**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L1425-1 et L5214-27 ;  
VU l'Arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15 mai 2007 portant extension des compétences de la  
Communauté de Communes du Saulnois et notamment la compétence haut débit et nouvelles technologies de  
l'information ;

VU les articles L.1421-1 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération n° CCSDCC15047 du 23 mars 2015 par laquelle l'assemblée :

~ APPROUVE l'adhésion de la CCS au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle,  
conformément aux dispositions de l'article L1425-1 du CGCT qui stipule : « les collectivités territoriales et  
leurs groupements peuvent, deux mois au moins après la publication de leur projet dans un journal d'annonces  
légal et sa transmission à l'Autorité de régulation des communications électroniques, établir et exploiter sur  
leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de  
l'article L.32 du code des postes et communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou  
acheter des infrastructures ou réseaux existants. Ils peuvent mettre de telles infrastructures ou réseaux à  
disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ». « ... ».

~ AUTORISE le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle à exercer, en lieu et place de la  
Communauté de Communes du Saulnois, la compétence « haut débit », telle que définie au sein de l'Arrêté  
Préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15 mai 2007.

~ SOLLICITE l'avis de l'ensemble des 128 communes membres de la CCS quant à l'adhésion de la  
Communauté de Communes du Saulnois au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle, et à  
l'exercice en lieu et place de la Communauté de Communes du Saulnois, de la compétence « haut débit », telle  
que définie au sein de l'Arrêté Préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15 mai 2007, selon les dispositions de  
l'article L5214-27 du CGCT qui stipule : « à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision  
institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des  
conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de  
majorité requises pour la création de l'EPCI ».

Après délibération, le conseil municipal :

~ AUTORISE la Communauté de Communes du Saulnois à adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement  
Numérique de la Moselle en vue d'exercer, en lieu et place de la CCS, la compétence « haut débit », telle que  
définie au sein de l'Arrêté Préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15 mai 2007, selon les dispositions de  
l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

~ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document inhérent à cette décision.

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire  
Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
conv. du 17 mars 2015 séance du 27 mars 2015**

Sous la présidence de M. MANDOIS Alain, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Présents :**

M. ZIEGLER Serge, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,  
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés :** /

**Objet : Commune. Approbations du compte de gestion et du compte administratif 2014**

Le Maire, Serge ZIEGLER, ne participe ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. MANDOIS Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. ZIEGLER Serge, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Totalité	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		<b>6 111,16</b>		<b>99 224,53</b>		105 335,69
Opération de l'exercice	51 959,42	9 567,20	155 022,56	153 412,40	206 981,98	162 979,60
Résultats de clôture	<b>42 392,22</b>		<b>1 610,16</b>		<b>44 002,38</b>	
Restes à réaliser		18 253,00				18 253,00
<b>Résultats définitifs</b>	<b>18 028,06</b>		<b>97 614,37</b>			<b>79 586,31</b>

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête, avec 9 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme.  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

Certifié exécutoire.  
Le Maire  
Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015  
Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés :** /

**Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice. (Commune).**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

	Résultat	Virement à la	Résultat de	Restes à	Solde des	Chiffres à
	CA 2013	section fonct.	l'exercice 2014	réaliser	restes à réaliser	prendre
						en compte pour
						l'affectation de
				Dépenses		résultat
INVES	6 111,16		- 42 392,22	0	18 253	18 028,06
				Recettes		
				18 253		
FONCT	99 224,53		- 1610,16			97 614,37
					Solde disponible	<b>79 586,31</b>

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ( le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

Excédent global au 31/12/2014	<b>97 614,37</b>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068)	18 028,06
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	79 586,31
Total affecté au C/ 1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002)	0

Pour copie conforme.  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

Certifié exécutoire.  
Le Maire

Serge ZIEGLER



Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.8.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, BREGEARD Pierre, NOYE Patrick, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés :** /

**Objet : Chasse 2015-2024. Résultat de l'adjudication publique.**

Le Maire donne le résultat de la 2<sup>ème</sup> adjudication publique de la chasse :

**Le lot C** est attribué à l'Amicale des chasseurs de la Garenne représentée par son Président M. KOLB Matthieu domicilié Lieu-dit Saint Urbain 54110 Rosières-aux-Salines qui a revendiqué son droit de priorité, au prix de **3 300 €** de location annuelle

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire,

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE  
Arrondissement de CHATEAU-SALINS  
Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 10

LAGDEL2015.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 17 mars 2015 - Séance du 27 mars 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents :**

M. MANDOIS Alain, M. BREGÉARD Pierre, M. BIER Philippe, M. VALLE Jean-Marie, M. NOYE Patrick, M. THOMASSIN Florian, M. JAHN Marc, M. GALLAND Victor.  
Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absent :** /**Objet :** Vote du budget 2015 - Assainissement -

Vu les montants proposés par M. le maire, pour l'exécution du budget de l'exercice 2015, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote ainsi le Budget 2015 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés 2015	43 860,46	32 499,60	26 474,32	25 102,83
RAR de l'exercice précédent				
Résultat reporté		11 360,96		126 427,24
Totaux	43 860,46	43 860,46	26 474,32	151 530,07

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER